ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élèves

Question écrite n° 117721

Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les préoccupations exprimées par les collectivités locales et les parents en ce qui concerne la scolarisation des enfants de deux ans en école maternelle. Alors que le département de la Loire, par exemple, avait un taux de scolarisation des enfants de moins de trois ans autour de 70 % dans les années 80 ce taux est tombé à 40 % et serait actuellement proche de 25 %. Des problèmes se posent donc aux familles, faute d'assistantes maternelles en nombre suffisant, mais également aux collectivités locales dont les structures d'accueil collectives ne permettent pas de satisfaire toutes les demandes. Il lui demande en conséquence quelles sont les solutions qui peuvent être apportées aux inspections académiques pour maintenir le dispositif actuel des scolarisations des enfants âgés de deux ans.

Données clés

Auteur : M. Jean-François Chossy
Circonscription : Loire (7e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 117721
Rubrique : Enseignement maternel et primaire
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 février 2007, page 1188